



SEL. : 2020-P-000714-1

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

AJOUT À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)

ADDENDA 006

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) modifie par la présente la demande de propositions (la DP) pour la prestation d'un Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique (n° 2020-P-00714-1). Le présent addenda fait donc partie intégrante de la DP, et ses objectifs sont les suivants :

1. Fournir en temps opportun les réponses aux questions posées;
2. Prévoir l'apport de modifications à la DP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION N° 1	Les exigences bilingues pour le directeur et le gestionnaire sont-elles binaires?
RÉPONSE N° 1	<p>Le directeur de projet et le gestionnaire de projet devront travailler en anglais et en français. Ceci est important étant donné que les parties prenantes du projet et les organisations bénéficiaires proviendront des pays anglophones et francophones.</p> <p>Le MAECD a examiné les exigences linguistiques et a apporté des modifications à la DP.</p> <p>Veuillez consulter la section 2 de cet addenda pour les changements à la DP.</p>
QUESTION N° 2	E6.2. iii) a démontré son expérience dans la gestion de projets/tâches avec des ressources humaines dispersées dans plusieurs pays en développement : un projet peut avoir un objectif régional/mondial, mais peut prendre plusieurs années pour y parvenir, pouvez-vous donc confirmer que



SEL. : 2020-P-000714-1

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

	<p>les projets énumérés doivent préciser les pays travaillés à la date de clôture de la DP.</p>
RÉPONSE N° 2	<p>À la section 5, Critères d'évaluation, Catégorie 3: Personnel proposé, instructions aux soumissionnaires, il est indiqué que:</p> <p><i>Les personnes proposées par le soumissionnaire doivent avoir acquis toute leur expérience professionnelle dans les quinze (15) ans précédant la date de clôture de la DP. Aucun point ne sera accordé si l'expérience professionnelle a été acquise en dehors de cette période.</i></p> <p>L'exigence 6.2 iii) évalue l'expérience du gestionnaire de projet en matière de gestion de projets/tâches/initiatives en changements climatiques avec des ressources humaines dispersées dans plusieurs pays en développement.</p> <p>Par conséquent, pour être pris en considération pour l'évaluation, le gestionnaire de projet proposé doit avoir acquis l'expérience de la gestion des ressources dispersées dans un pays en développement avant la date de clôture de la DP.</p> <p>Le MAECD a examiné cette exigence et a apporté des modifications à la DP pour plus de clarté.</p> <p>Veillez consulter la section 2 de cet addenda pour les changements à la DP.</p>
QUESTION N° 3	<p>E5.1 : Études et perfectionnement professionnel, diplôme de premier cycle/diplômé en environnement ou discipline liée aux changements climatiques : nous aimerions demander que cela inclut des diplômes de premier cycle et d'études supérieures en gestion du développement, car ces programmes mettent l'accent sur les défis mondiaux de l'extrême pauvreté et du développement durable (c.-à-d. que l'environnement et le changement climatique sont des thèmes transversaux tout au long).</p>
RÉPONSE N° 3	<p>Le MAECD a examiné cette exigence et a apporté des modifications à la DP.</p> <p>Veillez consulter la section 2 de cet addenda pour les changements à la DP.</p>



SEL. : 2020-P-000714-1

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

QUESTION N° 4	Avec la prolongation du délai jusqu'au 20 avril, le délai pour demander des précisions a-t-il également été prolongé? Si oui, serait-ce jusqu'au 13 avril?
RÉPONSE N° 4	<p>Conformément aux instructions de la DP aux soumissionnaires, paragraphe 6. Précisions et modifications des documents de la DP, 6.1:</p> <p><i>Les soumissionnaires peuvent demander des précisions concernant n'importe quel élément de la DDP au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de clôture de la DDP. Le MAECD ne donnera pas nécessairement suite aux demandes reçues après ce délai.</i></p> <p>Par conséquent, si la date de clôture de la DP devait changer, la date limite de soumission des précisions ou des demandes de prolongation changerait également, conformément aux délais établis dans les clauses de la DP. Veuillez noter que cela s'applique également au paragraphe 6.4 (demande de prolongation de la date de clôture de la DP).</p> <p>Pour clarifier, les dates indiquées dans le dossier de conférence des soumissionnaires étaient basées sur la date de clôture de la DP à ce moment-là et affichées à titre indicatif seulement. Les dates publiées dans l'addendum 3 à la DP, section 2, réponse 2, étaient des corrections apportées aux renseignements affichés dans le dossier de conférence des soumissionnaires et étaient à la date de clôture de la DP à ce moment-là. Par conséquent, la date limite actuelle pour les clarifications est le 13 avril 2020. Cependant, cela peut changer si la date de clôture de la DP change.</p>
QUESTION N° 5	Le MAECD partagera-t-il une liste des participants à la conférence des soumissionnaires?
RÉPONSE N° 5	<p>Le MAECD ne partagera pas la liste des participants à la conférence des soumissionnaires. Cependant, une liste des fournisseurs intéressés est disponible sur la page d'avis d'appel d'offres achatsetventes.gc.ca, dans le coin supérieur droit.</p> <p>La liste est également accessible à: https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/appels-d-offres/PW-20-00906619/liste-des-fournisseurs-interesses</p>



SEL. : 2020-P-000714-1

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

	Le MAECD encourage tous les soumissionnaires intéressés à s'inscrire sur cette page.
--	--

2. MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DP :

2.1 Dans la section 4 – *Cadre de référence*, Annexe B – Mandat particulier du consultant:

SUPPRIMER :

8. Exigences linguistiques

Toutes les ressources doivent posséder les compétences linguistiques suivantes :

Anglais OU français :

Expression orale = niveau 4 – compétence professionnelle avancée

Lecture = niveau 4 – compétence professionnelle avancée

Expression écrite = niveau 4 – compétence professionnelle avancée

De plus, le DP et le GP doivent posséder les compétences en langue seconde suivantes (c'est-à-dire, si l'anglais est la langue première, la personne doit posséder les compétences suivantes en français, et vice versa) :

Expression orale = niveau 3 – compétence professionnelle générale

Lecture = niveau 3 – compétence professionnelle générale

Expression écrite = niveau 3 – compétence professionnelle générale

La définition associée aux exigences linguistiques se trouve à l'annexe B – Description des échelles et niveaux linguistiques.

REEMPLACER PAR :

8. Exigences linguistiques

Toutes les ressources doivent posséder les compétences linguistiques suivantes :

Anglais OU français :



SEL. : 2020-P-000714-1

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

Expression orale = niveau 4 – compétence professionnelle avancée

Lecture = niveau 4 – compétence professionnelle avancée

Expression écrite = niveau 4 – compétence professionnelle avancée

De plus, le DP et le GP doivent posséder les compétences en langue seconde suivantes (c'est-à-dire, si l'anglais est la langue première, la personne doit posséder les compétences suivantes en français, et vice versa) :

Expression orale = niveau 3 – compétence professionnelle générale

Lecture = niveau 2+ – compétence professionnelle générale

Expression écrite = niveau 2+ – compétence professionnelle générale

La définition associée aux exigences linguistiques se trouve à l'annexe B – Description des échelles et niveaux linguistiques.

2.2 Dans la section 5 – Critères d'évaluation, Exigence 5: Expérience du directeur de projet,
E5.1 Études et perfectionnement professionnel:

SUPPRIMER :

Études et perfectionnement professionnel (maximum de 8 points)

i) Le niveau de scolarité le plus élevé achevé (maximum de 5 points) :

- Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline liée à l'environnement ou aux changements climatiques (3 points).
- Diplôme universitaire de deuxième cycle dans une discipline liée à l'environnement ou aux changements climatiques (5 points).

ii) Autres études ou perfectionnement professionnel dans les disciplines liées à l'environnement ou aux changements climatiques (1 point par autre formation ou perfectionnement professionnel terminé, jusqu'à concurrence de 3 points).

REEMPLACER PAR :

Études et perfectionnement professionnel (maximum de 8 points)



SEL. : 2020-P-000714-1

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

i) Le niveau de scolarité le plus élevé achevé (maximum de 5 points) :

- Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline liée à l'environnement, la gestion du développement ou aux changements climatiques (3 points).
- Diplôme universitaire de deuxième cycle dans une discipline liée à l'environnement, la gestion du développement ou aux changements climatiques (5 points).

ii) Autres études ou perfectionnement professionnel dans les disciplines liées à l'environnement, la gestion du développement ou aux changements climatiques (1 point par autre formation ou perfectionnement professionnel terminé, jusqu'à concurrence de 3 points).

2.3 Dans la section 5 – Critères d'évaluation, Exigence 6: Gestionnaire de projet, E6.2
Expérience:

SUPPRIMER :

iii) Expérience démontrée d'au moins 36 mois dans la gestion de projets/tâches avec des ressources humaines dispersées dans divers pays en développement (maximum de 12 points) :

- Moins de 36 mois d'expérience ou ressources non dispersées (0 point).
- Ressources dispersées dans 2 ou 3 pays en développement (4 points).
- Ressources dispersées dans 4 ou 5 pays en développement (6 points).
- Ressources dispersées dans 6 pays en développement ou plus (8 points).

4 points supplémentaires seront accordés si les ressources étaient dispersées dans au moins 3 pays d'Afrique subsaharienne;

REPLACER PAR :

iii) Expérience démontrée d'au moins 36 mois dans la gestion de un(e) (1) projet/tâche avec des ressources humaines dispersées dans divers pays en développement (maximum de 12 points) :

- Moins de 36 mois d'expérience ou ressources non dispersées (0 point).



SEL. : 2020-P-000714-1

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

- Ressources dispersées dans 2 ou 3 pays en développement (4 points).
- Ressources dispersées dans 4 ou 5 pays en développement (6 points).
- Ressources dispersées dans 6 pays en développement ou plus (8 points).

4 points supplémentaires seront accordés si les ressources étaient dispersées dans au moins 3 pays d'Afrique subsaharienne pour un(e) seul(e) projet/tâche;

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.